

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 18 MAI 2022 CONVOCATION DU 13 MAI 2022

Le 18 mai 2022, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme PERAL, M BOUVRY (arrivé à 19h18), M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

ABSENTE :

Mme CARON

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°32/2022

Acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées A934partie et A616partie pour 43m².

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux du cadre de vie rue de la Libération et de l'Égalité, il est nécessaire de réaliser un alignement de voirie. Pour cela la commune va racheter à Monsieur FAUCHEUX et Mme TRUPTIL Marie-Christine 43m² de terrain répartis sur les parcelles A934 et A616 regroupés sous le terme « lot 2 » sur le plan de division parcellaire joint en annexe de la délibération

Ces parcelles d'une superficie totale de 43 m² seront acquises pour l'euro symbolique.

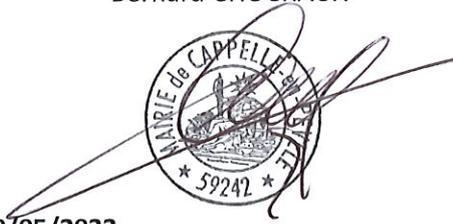
Monsieur le Maire soumet cette offre aux conseillers et leur demande de l'autoriser à signer le compromis d'achat et l'acte à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 18 voix pour :

- APPROUVE le projet d'achat du lot N°2 d'une superficie de 43 m² répartis sur les parcelles A934 et A616, à Monsieur FAUCHEUX et Mme TRUPTIL Marie-Christine pour la somme d'un euro symbolique ;
- AUTORISE le Maire à signer le compromis et l'acte d'achat à intervenir qui sera dressé par l'étude de Maître Potier ;
- PRÉCISE que la dépense liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au budget à l'article 2111 de la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 19/05/2022
DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 19/05/2022

Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 19/05/2022
ID : 059-215901299-20220518-19052022_D32BP-DE

SLOW